



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 16 février 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère
M. Alexandre Ouellet, conseiller
M^{me} Josée Bissonnette, conseillère
M^{me} Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M. Raouf Absi, conseiller
M^{me} Andrée Savard, conseillère

EST ABSENTE :

M^{me} Isabelle Harvey, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

Aucune question.

260216-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-2

Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

260216-3

Avis de motion – Règlement numéro 2026-466 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2022-363

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2022-363.

260216-4

Avis de motion – Règlement numéro 2026-467 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

260216-5

Avis de motion – Règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements.

Adoption de règlements

260216-6

Adoption – Second projet de règlement numéro 2026-290-52 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'autoriser l'usage C11-01-02 (club, discothèque) à titre d'usage complémentaire à l'usage principal C4-01-01 (restaurant à service complet (avec service aux tables)) dans les zones C-670, C-672 et C-673

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2026-290-52 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin

d'autoriser l'usage C11-01-02 (club, discothèque) à titre d'usage complémentaire à l'usage principal C4-01-01 (restaurant à service complet (avec service aux tables)) dans les zones C-670, C-672 et C-673.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-7

Adoption – Règlement numéro 2026-361-2 modifiant le Règlement numéro 2021-361 concernant la construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 4 700 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-361-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2021-361 concernant la construction d'un complexe multisport afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 4 700 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-8

Adoption – Règlement numéro 2026-441-2 modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires dans divers secteurs du périmètre urbain, sous certaines conditions

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-441-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2025-441 visant à autoriser les logements accessoires dans certains secteurs de Boucherville afin d'autoriser les logements accessoires dans divers secteurs du périmètre urbain, sous certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-9

Dépôt du projet de règlement numéro 2026-466 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2022-363

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-466 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2022-363.

260216-10

Adoption – Projet de règlement numéro 2026-467 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que le présent règlement vise à octroyer à la Ville des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les immeubles patrimoniaux en bon état;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités en matière de salubrité par les articles 55 à 58 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'occupation et d'entretien des bâtiments par les articles 145.41 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs généraux conférés aux municipalités par les articles 369 et 411 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et par l'article 137 de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2021, c. 10);

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-467 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 mars 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-11

Adoption – Règlement numéro 2026-469 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue De Noyon et d'une partie des rues du Père-Le Jeune et Jean-Plouf, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 000 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-469 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue De Noyon et d'une partie des rues du Père-Le Jeune et Jean-Plouf, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-12

Adoption – Règlement numéro 2026-470 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue De Normandie, entre les rues Ampère et des Abymes, du chemin d'Anjou, d'une partie de la piste cyclable du boulevard du Fort-Saint-Louis, et du stationnement du parc De Normandie, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 550 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-470 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de la rue De Normandie, entre les rues Ampère et des Abymes, du chemin d'Anjou, d'une partie de la piste cyclable du boulevard du Fort-Saint-Louis, et du stationnement du parc De Normandie, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 6 550 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-13

Adoption – Règlement numéro 2026-471 décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 (PSMMPI) – volet 1a

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-471 – Règlement décrétant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 (PSMMPI) – volet 1a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-14

Dépôt du projet de règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-472 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement numéro 2011-74 et ses amendements.

Rapports et résolutions des comités et commissions

260216-15

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 28 janvier 2026

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-003, U2026-008 et U2026-010 à U2026-015 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 janvier 2026 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70169 pour autoriser des rénovations d'un immeuble situé au 523, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-003.
2. La demande de PIIA numéro 2026-70005 pour autoriser l'aménagement d'une aire d'entreposage de chariots ou paniers pour un immeuble situé au 100, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2026-008.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70165 pour autoriser le remplacement du revêtement de bardeaux d'asphalte d'un immeuble situé au 553, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-010.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70003 pour autoriser les rénovations du bâtiment principal d'un immeuble situé au 26, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule, la

condition et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-011.

5. La demande de PIIA numéro 2025-70167 pour autoriser l'éclairage extérieur pour la nouvelle école sur l'emplacement situé au 795, rue Benjamin-Loiseau, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2026-012.
6. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70002 pour autoriser des rénovations du bâtiment principal d'un immeuble situé au 564, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-013.
7. La demande de PIIA numéro 2026-70007 pour autoriser des modifications à la fenestration d'un immeuble situé au 550, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-014.
8. La demande de PIIA numéro 2025-70134 pour autoriser la construction d'un nouveau bâtiment commercial ainsi que l'aménagement du terrain situé au 500, boulevard de Mortagne (adresse projetée : 994, boulevard De Montarville), le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le conseiller Alexandre Ouellet se retire pour ce point puisqu'il a une relation d'affaire avec la propriétaire de l'immeuble concerné.

260216-16

Demandes site du patrimoine et PIIA numéro U2026-005 et U2026-006 présentées au CCU du 28 janvier 2026

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-005 et U2026-006 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 28 janvier 2026 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70170 pour autoriser le remplacement de portes et fenêtres d'un immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-005.
2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70004 pour autoriser l'installation d'une enseigne sur l'immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Ouellet reprend son siège.

260216-17

Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 29 janvier 2026

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4778 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 1^{er} février 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 29 janvier 2026 et d'approuver :

1. La recommandation 20260129-01 à l'effet de donner suite aux demandes d'appui financier reçues de la Société d'histoire des Îles-Percées pour leurs travaux de recherche en patrimoine, et d'Équijustice Rive-Sud pour le fonctionnement de la médiation citoyenne, tel qu'adopté au budget 2026.
2. La recommandation 20260129-02 à l'effet d'adopter les modifications à la Politique de location d'espaces, afin de refléter la reprise de la gestion du centre multifonctionnel Francine-Gadbois et d'en assurer l'application harmonisée, considérant que la Ville a repris la gestion du centre multifonctionnel Francine-Gadbois, le 1^{er} janvier 2026.
3. La recommandation 20260129-03 à l'effet de maintenir le soutien à la Fondation Charles-Bruneau pour l'événement du Tour CIBC Charles-Bruneau 2026 et de maintenir l'application des frais de main-d'œuvre exigés pour le montage et le démontage de la scène SL 100.
4. La recommandation 20260129-04 à l'effet de soutenir l'édition 2026 du Cross-country des écoles primaires.
5. La recommandation 20260129-04 à l'effet de soutenir l'édition 2026 de la course 30 km Sun Life des rives.
6. La recommandation 20260129-04 à l'effet de soutenir l'édition 2026 de la Coupe Bertrand-Lesage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-18

Comité d'action climatique

CONSIDÉRANT l'adhésion du conseil municipal au programme Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités et à la Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'énergie;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'intelligence collective citoyenne pour accélérer la transition climatique à l'échelle municipale;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4765 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 28 janvier 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De constituer le comité d'action climatique, dont le mandat est de :
 - proposer au conseil municipal des façons de promouvoir l'action climatique sur le territoire municipal;

- recueillir l'opinion des membres sur le contenu des plans d'action découlant de l'adoption du Plan climat;
 - proposer au conseil municipal des projets de règlement ou de résolution d'intérêt pour la population de Boucherville en lien avec l'action climatique;
 - d'accepter tout autre mandat qui pourrait lui être confié par le conseil municipal.
2. D'abolir tout autre commission sur l'environnement et le développement durable ou sur l'agenda 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

M. le conseiller Alexandre Ouellet se retire pour ce point puisqu'il a une relation d'affaire avec la propriétaire de l'immeuble concerné.

260216-19

Demande d'usage conditionnel numéro 2025-70171

CONSIDÉRANT la demande usage conditionnel numéro 2025-70171;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-004;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville et dans un journal local, le 28 janvier 2026, invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande usage conditionnel numéro 2025-70171, déposée le 3 décembre 2025, à l'égard de l'immeuble situé au 528, rue Saint-Charles, sur le lot 1 909 115 du cadastre du Québec, afin de permettre un établissement multidisciplinaire de services professionnels et personnels, plus particulièrement les usages particuliers suivants :

- Bureau d'administration (C2-01-07)
- Services de comptabilité (C2-01-02)
- Services juridiques (C2-01-01)
- Marketing (C2-01-04)
- Communications (C2-01-04)
- Courtage immobilier (C2-01-06)
- Architecture (C2-04-01)
- Urbanisme (C2-04-01)
- Génie (C2-04-01)

- Design (C2-04-01)
- Design d'intérieur (C2-04-01)
- Design de mode (C2-04)
- Service de photographie (C3-05-03)
- Service d'altération de vêtements (C3-05-08)
- Conseiller en mode/Styliste (C3-05-16)
- Atelier d'artiste/Confection de costumes et vêtements (incluant la vente) (C3-05)

Le tout selon la recommandation U206-004 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- *La Relève – usage conditionnel*, préparé par Valérie Milette, déposé le 25 novembre 2025;
- Plans existants et projetés de l'aménagement intérieur du local, déposé le 13 janvier 2026;
- Photomontage et détails de l'enseigne proposée, déposés le 13 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Ouellet reprend son siège.

260216-20

Demande de dérogation mineure numéro 2025-70166

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70166;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-007;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville et dans un journal local, le 28 janvier 2026, invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2025-70166, déposée le 3 décembre 2025, permettant un empiètement de 0,11 mètre de l'abri d'auto attenant dans la marge latérale droite pour l'immeuble situé au 307, rue D'Avaugour, sur le lot 2 278 250 du cadastre du Québec.

Le tout selon la recommandation U2026-007 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Certificat de localisation préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 6603, daté du 30 mai 2024 et reçu le 30 août 2024;
- Lettre argumentaire, reçue par courriel de la part du propriétaire, le 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6933

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-70006;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2026-009;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville et dans un journal local, le 28 janvier 2026, invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2026-70006, déposée le 15 décembre 2025, permettant la présence d'une aire d'entreposage des paniers adjacente au mur avant du bâtiment, qui est hors de l'aire de stationnement et sans tenir compte des dispositions applicables à un aménagement dans un stationnement, pour l'immeuble situé au 100, boulevard de Mortagne, sur le lot 2 277 587 du cadastre du Québec.

Le tout selon la recommandation U2026-009 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Lettre *Demande de dérogation mineure et de plan d'implantation et d'intégration architecturale – aménagement d'un enclos à paniers*, signée par Laurie Boisvert, urbaniste de Fahey et associés inc.;
- Plan d'aménagement paysager no AP-05, révision 4, signé par Camille St-Onge, architecte-paysagiste, daté du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 10 au 31 janvier 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 5 février 2026.
2. De souligner le départ à la retraite de M. Daniel Pilon, concierge, à la Direction des travaux publics, centre des glaces, le 1^{er} mars 2026.

3. De souligner le départ à la retraite de M^{me} Chantal Caron, paie-
maître, à la Direction des ressources humaines, le 1^{er} mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-23

**Révision de l'échelle salariale des emplois saisonniers
2026**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4772 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 5 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver les modifications apportées à l'échelle salariale des emplois saisonniers effective à compter du 1^{er} mai 2026, pour l'ensemble des classes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-24

**Lettre d'entente – Prime salariale pour la conduite d'un
véhicule motorisé effectuée par les personnes
salarisées occupant la fonction de concierge**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4770 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 5 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente intervenue entre les représentants de la Ville de Boucherville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 307, prévoyant les modalités relatives au versement d'une prime salariale journalière applicable aux salariés occupant la fonction de concierge et qui doivent conduire un véhicule motorisé de catégorie « C » dans le cadre de leurs fonctions.
2. D'autoriser le maire, la greffière, le directeur général, la directrice des ressources humaines et le conseiller en relations de travail de la Direction des ressources humaines à signer la lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-25

**Embauche – Chef de section, entretien des bâtiments à
la Direction des travaux publics**

Il est proposé de procéder à l'embauche de M. Brunel Samba à la fonction de chef de section, entretien des bâtiments, à la Direction des travaux publics, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-26

**Embauche – Contremaître mécanique à la Direction des
travaux publics**

Il est proposé de procéder à l'embauche de M. Sébastien Gravel à la fonction de contremaître mécanique, à la Direction des travaux publics, conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-27

Embauche temporaire – Cheffe de section à la Direction des affaires juridiques et du greffe

Il est proposé de procéder à l'embauche temporaire de M^e Marilie Martel à la fonction de cheffe de section, affaires juridiques et greffe, et ce, pour la période du 17 février 2026 au 10 septembre 2027 inclusivement, le tout conformément aux conditions prévues au présent rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-28

Autorisation – Règlement de certaines réclamations en matière de droit du travail

Il est proposé d'autoriser la directrice des ressources humaines :

1. À gérer et à conclure des ententes de règlements en regard de dossiers de réclamation faits à la Ville de Boucherville en matière de droit du travail (incluant santé et sécurité du travail), et dont la valeur est inférieure à 25 000 \$;
2. À signer tout document et quittance pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

260216-29

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 210769 à 210919.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S35534 à S35770.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 125 à 132 et 1257 à 1274.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-30

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 9 février 2026 pour les écritures 6017 à 6024.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-31

Annexe financière 2026 des organismes mandataires

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la résolution 250128-44, qui autorisait le service de la vie communautaire à négocier avec les organismes mandataires, les conventions pluriannuelles 2025-2027 ont été finalisées et signées;

CONSIDÉRANT que les montants liés aux mandats d'intervention ont été planifiés au budget 2026 et entérinés pour ces trois partenaires communautaires;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4757 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 15 janvier 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser les annexes financières pour l'exercice 2026 des organismes mandataires identifiés ci-dessous, afin d'assurer la continuité de la prestation de services essentiels auprès de diverses clientèles de Boucherville :

- La maison des jeunes La Piaule de Boucherville : 157 262 \$
- Loisirs et répit sans limites : 52 591 \$

Le tout, conformément aux conventions 2025-2027 qui lient la Ville à ces organismes, lesquelles établissent les obligations de services et les résultats attendus pour cette période.

M. le conseiller François Desmarais se retire pour cette partie puisqu'un membre de sa famille travaille auprès d'un des organismes concernés.

Il est proposé d'autoriser les annexes financières pour l'exercice 2026 de l'organisme suivant :

- L'Escale familiale de Boucherville : 64 988 \$

Le tout, conformément aux conventions 2025-2027 qui lient la Ville à cet organisme, lesquelles établissent les obligations de services et les résultats attendus pour cette période.

M. Desmarais reprend son siège.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-32

Rapport sur l'application annuelle du règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2025-460 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) obligeant la municipalité à déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé de prendre acte du dépôt du rapport 2025 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle déposé par la Direction des finances et des approvisionnements, le tout conformément aux exigences.

260216-33

Assurance-responsabilité – Notaire employée de la Ville

CONSIDÉRANT que l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires (RLRQ c N-3, r 1.1) prévoit l'obligation pour tout notaire de souscrire au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (ci-après nommé « FARPCNQ »);

CONSIDÉRANT que ledit règlement permet aux notaires à l'emploi exclusif de certaines organisations d'être dispensés de l'obligation de souscrire au FARPCNQ, plus spécifiquement l'article 3 paragraphe 2 c) dudit règlement indique qu'un notaire est dispensé de l'obligation de souscrire audit fonds d'assurance s'il est au service exclusif d'une municipalité et que celle-ci se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par le notaire dans l'exercice de sa profession;

Il est proposé que la Ville se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par M^e Marilie Martel, notaire à son emploi, dans l'exercice de sa profession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

260216-34

Adjudication d'un contrat pour l'éclairage des travaux civils effectués en 2025 (C-25-04-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'éclairage des travaux civils effectués en 2025 (C-25-04-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4779 préparé par la Direction du génie daté du 3 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'éclairage des travaux civils effectués en 2025 à J.N.A Leblanc Électrique inc., étant le plus bas

soumissionnaire conforme, pour un montant total de 456 728,41 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-35

Reconduction du contrat de travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, de réfections de services latéraux et de dommages causés par le déneigement (SP24-04)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, de réfections de services latéraux et de dommages causés par le déneigement (SP24-04);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4771 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux de réparation de gazon suite à des bris d'aqueduc, de réfection de services latéraux et de dommages causés par le déneigement à Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant de 84 196,87 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-36

Adjudication d'un contrat d'entretien des systèmes d'alarme intrusion, de gestion des accès des bâtiments et des centrales de surveillance (SP26-01)

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien des systèmes d'alarme intrusion, de gestion des accès des bâtiments et des centrales de surveillance (SP26-01);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4764 préparé par la Direction des travaux publics et daté du 2 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'entretien des systèmes d'alarme intrusion, de gestion des accès des bâtiments et des centrales de surveillance à Consultants techniques Technilogic inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 311 829,26 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-37

Adjudication d'un contrat de travaux d'entretien horticole et de propreté des espaces publics (SP26-02)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d'entretien horticole et de propreté des espaces publics (SP26-02);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4767 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux d'entretien horticole et de propreté des espaces publics à Paysagiste Rive-Sud Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 182 100,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-38

Adjudication d'un contrat d'entretien et traitement biologique des bassins de rétention à retenue permanente (SP26-03)

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et traitement biologique des bassins de rétention à retenue permanente (SP26-03);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4766 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'entretien et traitement biologique des bassins de rétention à retenue permanente à Bio Services Montréal inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 296 325,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 et 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-39

Autorisation de dépenses pour systèmes d'avertissements avec ou sans barrière pour les passages à niveaux publics du CN

CONSIDÉRANT la dépense relative aux systèmes d'avertissements avec ou sans barrière pour les passages à niveau publics du Canadien National (CN);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4780 préparé par la Direction des travaux publics daté du 2 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser des dépenses pour les systèmes d'avertissements avec ou sans barrière pour les passages à niveau publics du CN pour un montant total de 54 456 \$, non taxable, selon la tarification de l'Office des Transports du Canada (OTC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-40

Mandat pour requête en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – 576, rue Saint-Charles

Il est proposé de mandater Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l. pour la présentation d'une requête à la Cour supérieure en vue de l'obtention d'une ordonnance d'exécution de travaux afin de rendre conforme au règlement d'urbanisme le bâtiment situé au 576, rue Saint-Charles, et ce, conformément à l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

260216-41

Convention de location d'espaces sur enseigne – AGAB

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire de l'enseigne sise sur le lot 2 515 402 du cadastre du Québec, à la sortie 93 de l'autoroute Jean-Lesage à Boucherville et qu'elle souhaite établir un partenariat avec l'Association des gens d'affaires de Boucherville (AGAB) en ce qui a trait à la location d'espaces pour du placement média sur cette enseigne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4787 préparé par la Direction générale daté du 9 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la convention relative à la location d'espaces pour le placement média sur l'enseigne sis sur le lot 2 515 402 du cadastre du Québec, à la sortie 93 de l'autoroute Jean-Lesage à Boucherville, entre l'AGAB et la Ville de Boucherville.
2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-42

Assurance pour la protection des élues, élus et hauts fonctionnaires et pour la responsabilité pénale en matière de santé et sécurité

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* ou l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec*, la Ville de Boucherville peut participer à un regroupement d'assurances avec l'Union des municipalités du Québec (ci-après « l'UMQ »);

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite se joindre au regroupement d'assurances en commun de l'UMQ, à titre de municipalité participante, pour l'acquisition d'assurances protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (ci-après le « Regroupement en assurances »);

CONSIDÉRANT que la période visée par le contrat d'assurance issu du Regroupement d'assurances est du 31 mars 2026 au 30 mars 2031;

CONSIDÉRANT que l'UMQ agit à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment pour la préparation de la documentation, la procédure de publication d'avis d'intention, l'octroi du contrat d'assurances et le renouvellement, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville, à titre de municipalité participante au Regroupement d'assurances, s'engage à effectuer l'achat de ses assurances auprès du soumissionnaire retenu, conformément aux lois applicables, et à fournir les renseignements requis à cette fin;

CONSIDÉRANT que les protections et conditions afférentes aux assurances sont prévues dans des polices d'assurance ou certificats émis au nom de chaque municipalité participante;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville demeure responsable du paiement de ses primes et de ses frais, notamment les frais d'administration applicables en faveur de l'UMQ;

CONSIDÉRANT les frais d'administration de l'UMQ, pour une population de plus de 20 000 habitants, de 425 \$ plus taxes, pour l'assurance pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux;

CONSIDÉRANT les frais d'administration de l'UMQ, pour une population de plus de 20 000 habitants, de 225 \$ plus taxes, pour l'assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité;

CONSIDÉRANT que, bien que l'UMQ, en tant qu'adjudicateur, prenne les précautions raisonnables à l'égard des présentes, chaque partie membre du regroupement s'engage à régler elle-même tout litige qui pourrait survenir suite ou à l'occasion des présentes, y compris celui entre elle et l'assureur ou le courtier de ce dernier;

CONSIDÉRANT que, sous réserve des dispositions légales applicables, une municipalité peut adhérer ultérieurement au regroupement, s'en retirer ou être expulsée selon les modalités établies par le Regroupement d'assurances;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville joigne le Regroupement d'assurances de l'UMQ, à titre de municipalité participante, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances pour la protection de la réputation des élues, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031.
2. Que la Ville de Boucherville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire du Regroupement d'assurances, notamment afin de préparer et de procéder à la publication d'un avis d'intention, à l'octroi du contrat d'assurance et à son administration, dont son renouvellement.
3. Que la Ville de Boucherville autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boucherville, tout document, tout formulaire, tout contrat ou toute autre formalité requis en lien avec le Regroupement d'assurances, pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6942

Affaires diverses

260216-43

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 19 février 2026

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-260219-2.1.
2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-260219-4.1.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260219-6.1 à CA-260219-6.10.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260219-8.1 à CA-260219-8.10.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-260219-10.1 à CA-260219-10.3.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-44

Programme d'aide financière pour l'achat de composteurs domestiques

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir ce programme d'aide pour offrir une alternative supplémentaire aux citoyens pour détourner les matières organiques de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT la volonté d'optimiser la gestion de ce programme;

CONSIDÉRANT que le versement d'une aide financière va permettre aux citoyens de choisir un modèle de composteur qui correspond à leurs besoins;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4768 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 1^{er} février 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De modifier le programme d'aide financière en offrant un remboursement jusqu'à concurrence d'un certain montant plutôt que de vendre des composteurs à prix réduit.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements à effectuer les versements d'aide financière aux citoyens qui soumettront des demandes conformes aux modalités du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260216-45

Nomination des membres du conseil à titre d'observateurs au sein de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération

Il est proposé de nommer tous les membres du conseil à titre d'observateurs au sein de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération et ce, pour toute la durée de leur mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

260216-46

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière